



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 23 Janvier 2026

L'an 2026, le 23 janvier 2026 à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames DREAN Michelle, ROUCHWARGER Michèle, BURLIN Véronique,
Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Jean, SANTINI Eddy,

Absente excusée : SEMENCE-LOUIS Cindy

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

I/ COTISATION CANAL de BERRY à VELO

Monsieur le maire informe que la cotisation concernant la piste cyclable du Canal de Berry va être prolongée dans le temps c'est-à-dire 3 ans, cela n'impactera en rien le budget communal vu que la cotisation actuelle devait être maintenue pour l'entretien de la piste qui sera reportée d'autant. Le motif de cette modification est provoqué par une inflation de 22% par rapport au devis initial de 2016 de 21M € HT. En effet, si au cours des 5 premières années le coût moyen du kilomètre de travaux s'élevait à 113 040 € à présent il est de 136 363€.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents prend note.

II/ DOSSIER EPFLi

Il s'agit de la destruction des bâtiments situés 2 Route de Sancoins (maison PATOUT et grange voisine), alors que ce dossier, semblait prendre tournure après l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, le contrôle de légalité réclame une pièce déjà fournie au centre instructeur, s'en suit des questions déjà traitées par l'ABF. Devant ces hésitations injustifiées de l'administration le 1^{er} adjoint, Alain COURZADET indique être prêt à prendre rendez-vous avec le sous-préfet de St Amand-Montrond en compagnie du maire qui approuve. Il faudra bien sortir de cet imbroglio...à rappeler que ce dossier a débuté en 2021.

III/ CONSOMMATION ELECTRIQUE 2025

Alain COURZADET parle d'économie d'électricité, les mesures prises pour diminuer la consommation portent leur fruit, le résultat pour 2025 est loin d'être anodin, c'est environ 1300€ d'économisés.

IV/ RECENSEMENT de la POPULATION

L'INSEE nous a communiqué la population de référence communale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 qui est identique à celle de 2025 soit 387 habitants. Sur notre CDC nous sommes la seule collectivité à échapper à une baisse.

V/ MAISONS VETUSTES, le POINT

Il y a bien sûr la maison au n°10 de la Route de Sancoins dont les dépendances ont été touchées par l'incendie du mois d'août 2025, la demeure n'a pas subi l'épreuve des flammes, elle était déjà dans un état de vétusté avancé et insalubre ; le problème : plusieurs héritiers dont le dernier occupant est tributaire de l'association tutélaire de centre que nous avons contactée, à suivre...

En face, une autre habitation délabrée qui menace ruine, nous avons trouvé les propriétaires (ce fut long), contactés ces derniers semblent dans l'embarras de cet héritage ; le problème : la mobilité du membre actif de la famille (région parisienne) et pas de projet...

Enfin, en retrait de cette dernière maison, une autre demeure à l'abandon, mais en moins mauvais état ; le problème est moindre : les propriétaires sont connus, ils viennent nettoyer quelques fois, elle est à vendre.

VI/ INFO DIVERSES

♦ DOSSIER ALLIAUME : il s'agit des parcelles A 238-339 que la commune devait recevoir en don, mais dont les droits de mutation s'avéraient trop élevés ; le conseil municipal a proposé alors la somme de 3000€ aux héritiers pour acquérir les deux parcelles qui l'intéressaient, c'est toujours le cas. Le notaire est dans l'attente de la réponse de la SAFER.

♦ ECOLE St MARIE de NERONDES, elle réclame la participation de la commune pour la scolarisation d'un enfant de La Chapelle-Hugon ; considérant que notre école offre tous les services nécessaires, le maire fait part au conseil municipal de son refus de payer, soutenu en cela par ses conseiller(ères) à l'unanimité.

♦ RCSC : la préfecture invite les communes du Cher à créer leurs Réserves Communales de Sécurité Civile : à La Chapelle-Hugon c'est déjà fait.

♦ L'ASSOCIATION LOISIRS et CULTURE à La Chapelle-Hugon remercie la municipalité pour la subvention versée.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au
27 février 2026 à 19h.

Secrétaire de séance
Michèle ROUCHWARGER



Jean-Yves GIOT
Le Maire

